

Vider une maison : les étapes clés pour une organisation sans faille

Préparation administrative et légale

- Consulter un notaire pour réaliser l'inventaire des biens et déterminer si l'intervention d'un commissaire-priseur est nécessaire.
- Trier les documents administratifs en respectant les délais de conservation légaux (ex: 5 ans pour les relevés bancaires, 10 ans pour les factures de travaux).
- Vérifier votre contrat d'assurance habitation pour garantir la couverture des risques (vol, dégâts des eaux) durant toute la période de débarras.

Gestion et tri des objets

- Appliquer un code de tri systématique : 1-À conserver, 2-À vendre/donner, 3-À jeter, 4-À partager entre héritiers pour prévenir les litiges.
- Isoler impérativement les produits dangereux (peintures, solvants, batteries, produits d'entretien) pour les orienter vers des filières de traitement spécialisées.
- Contacter les associations caritatives (Emmaüs, Secours Populaire) au moins 3 semaines à l'avance pour organiser un enlèvement gratuit des objets en bon état.

Sécurité et logistique

- S'équiper avec des EPI adaptés : gants épais, chaussures de sécurité et masque de protection contre la poussière et les moisissures.
- Utiliser du matériel de manutention approprié comme des diables ou des chariots pour limiter les efforts physiques.
- Anticiper l'évacuation des déchets en réservant un créneau en déchèterie professionnelle ou en consultant le calendrier des encombrants de la mairie.

Clôture et nettoyage final

- Établir le protocole de fin de chantier : relever les compteurs (eau, électricité, gaz), fermer les vannes d'arrêt d'eau et sécuriser les accès (volets, portes).
- Effectuer un nettoyage approfondi avec des produits adaptés : dégraissant puissant pour la cuisine, désinfectant fongicide et virucide pour les sanitaires, et lessivage des murs si nécessaire.